

2026-06B-02

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE SAINT-THELO

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 022-212203301-20260625-2026_06B_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-THELO

DELIBERATION N°2026-06B-02

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en mairie de Saint-Thélo, sous la présidence de Madame Anne-Laure DUEDAL, Maire.

Date de la convocation : Le 09 juin 2026

Sont présents : André LE MAUX, Lucie LAUBE, Jean-Jacques FRABOULET, Jean-Paul DUAULT, Fabrice LE COUÉDIC, Sandrine BLANQUET, Aurélie COLLET, Caroline LE GUYADEC, Camille MOLÉ, Yves CHRETIEN

Secrétaire de séance : Camille MOLE

Délibération relative à la révision des loyers 2026

La commune a actuellement en location 12 logements communaux et un local atelier. Suite à la réalisation des DPE, 4 des logements sont classés en F et G. Au vu de la loi climat et résilience, la commune ne peut pas augmenter les loyers sur ces logements.

Les 8 autres logements sont classés en E, D, C et B ; il est possible d'augmenter les loyers de ces locations.

Selon la réglementation en vigueur, les loyers des logements communaux peuvent être révisés à l'initiative du bailleur une fois par an à la date du 1^{er} Juillet (date indiquée sur les baux) en fonction des variations de l'indice de Référence des Loyers. La date de référence de l'indice est celle du quatrième trimestre de l'année précédente.

2026-06B-02

- IRL 4ème trimestre 2024 : 144.64
- IRL 4ème trimestre 2025 : 145,78

Soit une augmentation de 0.79%

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 022-212203301-20260625-2026_06B_02-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE

Par **11** voix pour et **0** voix contre

- **De valider l'augmentation de 0.79%**

Fait à Saint-Thélo, le 18/06/2026

Pour extrait conforme,

Secrétaire de Séance
Mme Camille MOLE

Le Maire,
Mme Anne-Laure DUEDAL